



# PROJET D'ACCUEIL DES ECOLES PRIMAIRES

**Année scolaire 2023-2024**

## Référents de la DSDEN de la Somme :

- Sébastien CARREZ, Conseiller pédagogique départemental en EPS
- Lise DOYEN, Conseillère pédagogique départementale en EPS

## Référents au Coliseum :

- Richard HALLADE, responsable du pôle aquatique
- Karelle MARY, maître-nageur sauveteur, cheffe de bassin et référente scolaire

## Textes de référence :

- Décret 2017-766 du 04 mai 2017 : agrément des intervenants extérieurs en EPS.
- Circulaire n°2017-116 du 06/10/2017 : agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives.
- B.O. n°31 spécial du 30 juillet 2020 : programmes d'enseignement à l'école primaire.
- B.O n°25 du 24 juin 2021 : programme de l'école maternelle
- Note de service du 28/02/2022 : contribution de l'École à l'aisance aquatique
- Circulaire académique du 26/08/2022 : mise en œuvre de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité.
- Circulaire du 13/06/2023 : sorties et voyages scolaires

# Préparer votre venue au COLISEUM

## **1- Organisation générale :**

1.1- Conditions générales	p 2
1.2- Transports scolaires	p 2
1.3- Accueil dans l'établissement	p 3
1.4- Hygiène et sécurité	p3

## **2- Encadrement des séances :**

2.1- Agrément de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale	p 5
2.2- Les missions de chacun	p 5
2.3- Les absences	p 6

## **3- Utilisation des bassins et du matériel :**

3.1- Plan du Coliseum	p 7
3.2- Les espaces de travail	p 8
3.3- Le matériel pédagogique	p 8

## **4- Trame pédagogique de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité :**

- Trame pédagogique de l'AA et du SNS	p 9
- Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisition – Palier 1	p 10
- Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisition – Palier 2	p 11
- Aisance aquatique : repères et paliers d'acquisition – Palier 3	p 12
- Attestation du savoir-nager sécuritaire (ASNS)	p 13
- Observables lors de la première séances	p 14
- Ce qu'il y a à construire (en lien avec les observables)	p 15
- Grille d'évaluation des paliers de l'AA	p 16
- Grille d'évaluation de l'ASNS	p 19
- Attestation ASNS	p 20
- Test « pass nautique »	p 21
- Attestation « pass nautique »	p 22
- Annexe 1	p 23

## 1- Organisation générale :

### 1.1 – Conditions générales :

La demande de fréquentation à retourner au CPC en charge de la mission EPS de circonscription en juin.

Diffusion des plannings début septembre.

L'année scolaire est répartie en **4 périodes** comme suivant :

1 <sup>ère</sup> période	2 <sup>ème</sup> période	3 <sup>ème</sup> période	4 <sup>ème</sup> période
Du 11/09/2023 au 01/12/2023	Du 04/12/2023 au 23/02/2024	Du 11/03/2024 au 31/05/2024	Du 03/06/2024 au 28/06/2024
<b>Cycles</b> : 9 séances (+ ou -) hebdomadaires <b>Durée des séances</b> : 40 minutes			
<b>La quatrième période est réservée à l'accueil des élèves de GS</b> : 8 séances réparties sur 2 semaines (soit 1 séance par jour)			
<b>Le matin :</b> <i>mardi, jeudi, vendredi</i> 1 <sup>er</sup> créneau : de 9h10 à 9h50 2 <sup>ème</sup> créneau : de 9h50 à 10h30 3 <sup>ème</sup> créneau : de 10h30 à 11h10		<b>L'après-midi :</b> <i>lundi, mardi, jeudi, vendredi</i> 1 <sup>er</sup> créneau : de 14h10 à 14h50 2 <sup>ème</sup> créneau : de 14h50 à 15h30 3 <sup>ème</sup> créneau : de 15h30 à 16h10	

### 1.2- Transports Scolaires :

Karelle Mary, MNS en charge des scolaires au Coliseum s'occupera de commander les bus au début de chaque période.

**En cas d'annulation d'une séance par l'école**, la directrice ou le directeur se chargera de prévenir le transporteur :

Le Coliseum : [k.mary@amiens-metropole.com](mailto:k.mary@amiens-metropole.com)

Elodie Dumeige : [elodie.dumeige@transdev.com](mailto:elodie.dumeige@transdev.com) – 0322707074

**En cas d'annulation d'une séance par le Coliseum**, Karelle Mary se chargera d'annuler les transports.

**En cas d'annulation par le transporteur**, il lui appartiendra de prévenir les écoles et le Coliseum.

### **1.3- Accueil dans le Coliseum : (photos en annexe 1)**

-> **A votre arrivée dans le hall** : veuillez-vous présenter à une hôtesse d'accueil pour lui indiquer le nom de votre école, ainsi que le nombre d'élèves pratiquant l'activité, le nombre d'adultes accompagnants au bord des bassins (personnes agréées) et le nombre de personnes présents dans les gradins

-> **L'accès aux vestiaires** s'effectuent en scannant votre ticket à la borne d'entrée.

Les élèves de classes de maternelle ont accès aux vestiaires situés au niveau 0. Le groupe classe dispose de la zone collective de vestiaires fermés (portes bleues).

Les élèves de classes élémentaires ont accès aux vestiaires situés au niveau – 1. Si nécessaire, les cabines individuelles peuvent être utilisées pour le déshabillage.

Les sacs sont entreposés dans le vestiaire attribué, fermé à clé.

-> **L'accès aux bassins** :

- Une zone de déchaussage sera accessible à la descente de l'escalier menant à la zone des vestiaires.

- Arrivée dans les vestiaires : un vestiaire collectif est attribué par classe (filles ou garçons) ; les autres élèves se changent dans les vestiaires individuels. Les affaires de tous les élèves de la classe sont rangées dans le vestiaire collectif attribué.

- Accès au bloc sanitaire : avant d'accéder aux bassins, il est recommandé d'inviter les élèves à passer aux toilettes. La douche savonnée est obligatoire.

- Les élèves – sous la responsabilité d'un adulte (enseignant, personne agréée) – se rangent à la sortie du pédiluve. L'éducateur en charge de vos groupes vous retrouve à cet endroit.

-> **L'accès aux gradins** :

Les gradins ne sont accessibles qu'aux enfants dispensés de pratique (qui ne peuvent pas être accueillis dans les autres classes de l'école), sous la surveillance d'un adulte désigné par l'enseignant.

Les adultes accompagnants, ne participant pas à l'enseignement de la natation, ont accès à l'espace convivialité au premier étage de la structure sur la partie « mezzanine ». Ils n'ont pas accès aux gradins.

### **1.4- Hygiène et sécurité** :

**La tenue vestimentaire** est pour les :

- Élèves : un maillot de bain et un bonnet de bain sont obligatoires (les caleçons, shorts de bain et justaucorps sont interdits).

- Adultes encadrants accédant aux bassins : un maillot de bain ou une tenue adaptée, tels qu'un short, un tee-shirt, éventuellement des claquettes, dont l'usage est strictement réservé à la piscine.

Les élèves dispensés ou présentant des infections cutanées doivent rester dans l'établissement scolaire dans la mesure du possible.

**La séance d'enseignement ne peut débuter que lorsque la surveillance est effective**, c'est-à-dire un surveillant de baignade affecté à chaque bassin de pratique. Le surveillant de bassin est exclusivement affecté à la surveillance et à la sécurité des activités ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement. Il ne peut donc pas simultanément une mission de surveillance et d'enseignement.

**Possibilité d'accueil maximum :**

Selon la réglementation en vigueur (note de service du 28/02/2022), l'occupation du bassin doit être calculée à raison de 4m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève d'école primaire.

**Quelques règles :**

- Respecter les règles de circulation dans les vestiaires : zone avec chaussures et zone sans chaussures.
- Respecter les obligations : passage des élèves aux toilettes avant le passage à la douche (obligatoire avant et après la baignade) ; passage par le pédiluve avant d'accéder aux bassins. Ces obligations s'appliquent également aux parents qui interviennent sur la séance de natation.
- Respecter les interdictions : l'utilisation de flacons, de récipients en verre est interdite ; pas de nourriture dans l'établissement (hall, vestiaires, bord du bassin).

Quelques règles de sécurité au bord des bassins à appliquer par les enseignants et les adultes agréés et en informer les élèves :

- Veiller à la discipline au bord des bassins.
- Commencer la séance d'enseignement que lorsque la surveillance des bassins est effective.
- Veiller à ce que les élèves ne courent pas sur le bord du bassin.
- Aller chercher et ranger le matériel avec le groupe d'élèves (ne jamais laisser des élèves dans le bassin sans surveillance.).
- Avoir une perche à proximité en cas de besoin.
- Dans le petit bain, sécuriser la grande profondeur : avoir toujours les élèves devant soi et la profondeur dans le dos.
- Évacuer rapidement les bassins en cas de signal d'alarme prolongée (voir le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours - POSS).
- Respecter impérativement les créneaux horaires : entrée et sortie de l'eau.

## **2- L'encadrement des séances :**

### **2.1- L'agrément de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Somme (DSDEN) :**

Les intervenants – qu'ils soient rémunérés ou bénévoles- dès qu'ils participent aux activités physiques et sportives en prenant la responsabilité d'un groupe d'élèves, disposent d'un agrément délivré par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale. Il en est de même pour le personnel qualifié ETAPS.

**L'encadrement :** Le taux d'encadrement conditionne la qualité de l'enseignement et la sécurité des élèves et est à respecter pour chaque séance d'enseignement, comme suivant :

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle et d'école élémentaire
Moins de 20 élèves	2 encadrants *	2 encadrants *	2 encadrants *
De 20 à 30 élèves	3 encadrants *	2 encadrants *	3 encadrants *
Plus de 30 élèves	4 encadrants *	3 encadrants *	4 encadrants *

*\* L'encadrement est assuré par un enseignant et des intervenants agréés rémunérés ou bénévoles.*

### **2.2- Les missions de chacun durant la séance :**

#### **L'enseignant :**

- Conception du projet pédagogique.
- Prise en charge d'un groupe.
- Fournir la liste de présence des élèves de chaque groupe, lors de chaque séance, à chaque responsable de l'enseignement de la natation.
- Collecter les résultats des tests de tous les groupes.

#### **L'intervenant-éducateur ETAPS maître-nageur :**

- Mise en application du projet pédagogique.
- Prise en charge d'un groupe choisi avec l'enseignant.
- Évaluer les élèves de son groupe en fin de cycle d'apprentissage.

#### **Intervenants bénévoles agréés (parents) :**

- Aide à la sécurisation des situations sous la responsabilité de l'enseignant.
- Surveillance du groupe.
- Prise en charge ponctuellement d'un groupe que l'enseignant leur confie.
- Animation des séquences de découverte du milieu aquatique en co-intervention avec l'enseignant.
- Accompagnement des élèves aux toilettes durant la séance.

## **Les surveillants MNS :**

- Ils sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ils ne peuvent simultanément pas remplir une mission d'enseignement.
- Ils indiquent, en prévention, un éventuel danger lors de la mise en œuvre des situations.
- Ils font respecter l'évacuation si nécessaire.
- Ils interviennent et secourent en cas d'accident.

## **2.3- Les absences :**

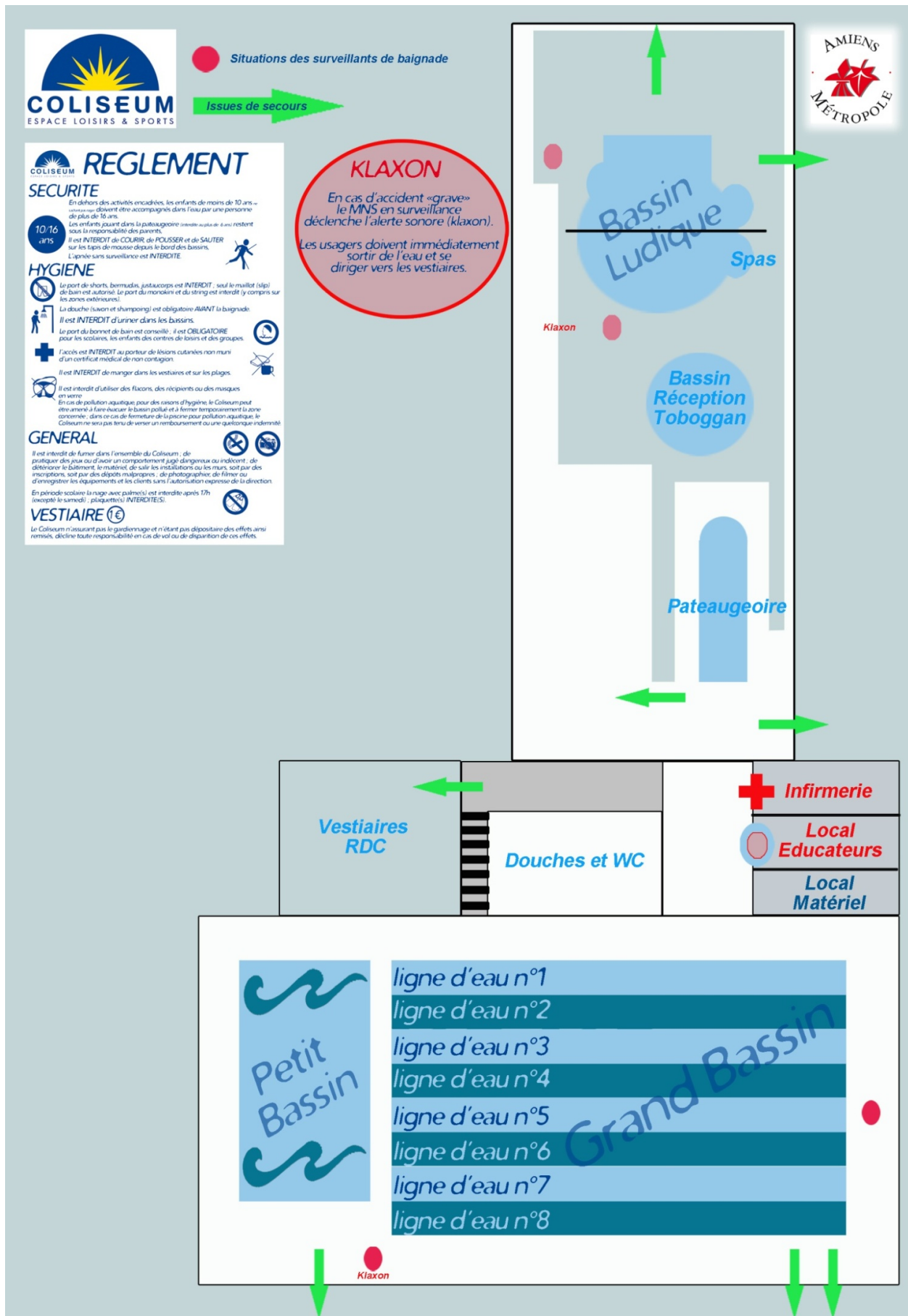
En cas d'absence d'un ou plusieurs éducateurs d'Amiens Métropole, les écoles seront informées et devront prévoir un nombre suffisant d'intervenants.

En cas d'absence d'un enseignant, il appartient aux directrices et directeurs des écoles d'informer le directeur ou chef de bassin de la piscine de l'annulation puis de la reprise des activités de natation au plus tard la veille de la séance.



# 3- Utilisation des bassins et du matériel

## 3.1- Plan du Coliseum :





### 3.2- Les espaces de travail :

Chaque groupe se voit attribué un espace de travail matérialisé, en adéquation avec les besoins des élèves et les objectifs visés :

	<b>Petit bassin d'apprentissage</b>	<b>Grand bassin Couloirs 1 et 8, 50 mètres</b>
<b>Créneaux</b>	Tous les après-midis	Tous les jours (matin et après-midi)
<b>Milieu aquatique d'évolution</b>	Petite et moyenne profondeurs	Grande profondeur
<b>Espace disponible</b>  <b>Effectif</b>	<b>Petit Bassin dans sa totalité</b>  <b>Effectif : 20 élèves</b>	<b>Ligne d'eau n° 1 :</b> Divisée en 4 zones de 12,50m délimitées <b>Effectif : 37 élèves</b> pour la ligne complète  <b>Lignes d'eau n°8:</b> Permettant un travail dans la longueur et la largeur du bassin, ainsi qu'en profondeur. <b>Effectif : 37 élèves</b>

### 3.3- Matériel pédagogique mis à disposition :

Dans le local matériel : planches, pull-boy, ainsi que des mannequins de sauvetage.

Matériel disponible sur les plages : perches, frites et ballons de waterpolo dans les coffres de rangement, anneaux et cerceaux lestés dans le saut bleu, cages aquatiques, pont de singe, tapis, toboggan mobile.

#### 4- Trame pédagogique de l'aisance aquatique et du savoir-nager en sécurité :

### Savoir-nager, une compétence fondamentale définie dans les programmes

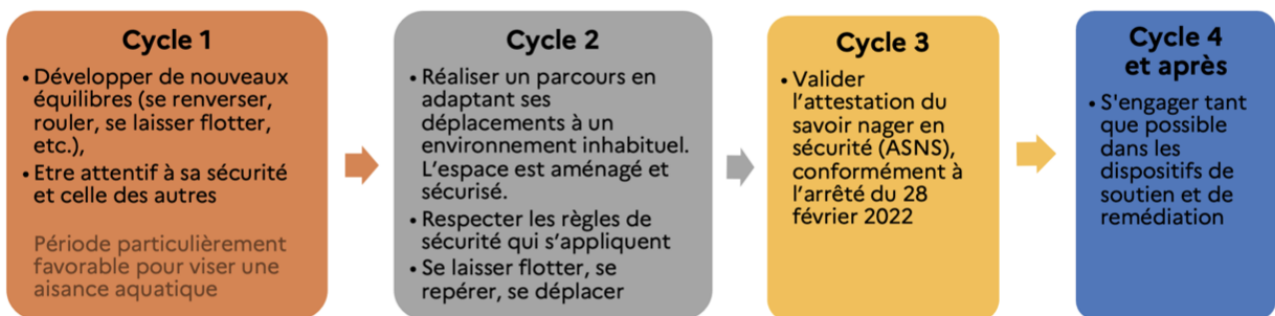
Il est attendu des élèves une **maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité** dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

**Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle, avec l'objectif d'une première expérience positive de l'eau et l'acquisition par tous d'une aisance aquatique.**

**L'acquisition du savoir-nager se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de sixième.**

**L'obtention de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) en fin de cycle 3** marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves.

### Cohérence du parcours d'apprentissage



*Le découpage par cycles est donné à titre indicatif, à adapter selon l'accès aux installations sportives (source : « Savoir-nager » en sécurité de la maternelle au lycée – Eduscol)*

## AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 1

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
<b>Palier 1 :</b> Cette première étape consiste à : - entrer seul dans l'eau, - se déplacer en immersion complète, - à sortir seul de l'eau.	S'engager dans le milieu aquatique et découvrir une nouvelle locomotion	1- Entrer seul dans l'eau	- Entrer par les marches - Entrer par l'échelle
		2- Sortir seul de l'eau	- Sortir par les marches - Sortir par l'échelle
	Passer de l'appui à la suspension	3- Se déplacer avec les épaules immergées	- Se déplacer en marchant en PP - Se déplacer le long du mur (épaules immergées) avec les 2 mains - Se déplacer le long du mur avec une main, tête immergée
	S'immerger de plus en plus longtemps	4- Immerger complètement la tête pendant plusieurs secondes	- Ramasser des objets en petite profondeur en s'immergeant - Immerger la tête en se tenant au bord - Immerger la tête en passant sous une perche - Immerger la tête en descendant le long de l'échelle

## AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 2

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de <b>situer l'élève en grande profondeur</b> (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
<b>Palier 2 :</b> Cette seconde étape nécessite de : - <b>sauter ou chuter dans l'eau,</b> - <b>se laisser remonter,</b> - <b>flotter de différentes manières,</b> - <b>regagner le bord,</b> - <b>à sortir seul.</b>	Accepter l'action de l'eau sur son corps	5- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur taille avec le bras levé)	- Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Remonter le long de la perche - Descendre le long de la perche pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner avec une remontée passive
		6- Puis se laisser remonter passivement	
		Flotter de différentes manières	- Sauter pour toucher le fond avec ses pieds - Enchaîner une remontée passive
	Sauter et se rendre indéformable pour « passer à travers » l'eau	A partir d'un saut : 7- Toucher le fond avec les pieds (Profondeur minimum taille avec le bras levé) 8- Puis se laisser remonter passivement	

## AISANCE AQUATIQUE : repères et paliers d'acquisition – Palier 3

Paliers d'acquisitions de L'AISANCE AQUATIQUE	Objectifs	Observables	Continuum d'acquisition
<i>Les repères pour l'aisance aquatique et les paliers d'acquisitions permettent de situer l'élève en grande profondeur (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et sans matériel de flottaison.</i>			
<b>Palier 3 :</b> Cette dernière étape consiste à : - entrer dans l'eau par la tête, - remonter à la surface, - parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, - flotter sur le dos avec le bassin en surface, - regagner le bord, - sortir seul.	Accepter le déséquilibre et le changement de direction	9- Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le haut du dos Enchaînement : 10- Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur	- Basculer dans l'eau en boule depuis le bord pour rentrer par le haut du dos - Entrer dans l'eau par une chute arrière - Plonger dans l'eau depuis le bord, le plot
	Choisir sa forme pour s'orienter de différentes façons	11- S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps tête sous les bras, quelques secondes	- S'équilibrer en position horizontale ventrale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position ventrale, bras dans le prolongement du corps, la tête sous les bras, quelques secondes - Enchaîner avec un déplacement ventral, tête immergée sur quelques mètres et pendant quelques secondes pour revenir au bord
		12- S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires	- S'équilibrer en position dorsale - Passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal - Pousser contre le mur en position dorsale, tête dans l'alignement du corps quelques secondes
		13- Entrer dans l'eau par la tête en premier et glisser plusieurs mètres sans nager	- Entrer dans l'eau tête en premier sur un toboggan - Entrer dans l'eau par un plongeon - Entrer dans l'eau et enchaîner une coulée ventrale
		14- Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide	

## L'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)

Précisions : La hauteur du bord à l'entrée dans l'eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l'une des marches de l'échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50 m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d'un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.

Capacités	Indications pour l'évaluation
<i>Réalisation en continuité, sans reprise d'appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunettes.</i>	
À partir du bord de la piscine, <b>entrer dans l'eau en chute arrière.</b>	L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.
<b>Se déplacer sur une distance de 3,5 m</b> en direction d'un obstacle.	Déplacement libre.
<b>Franchir en immersion complète l'obstacle</b> sur une distance de 1,5 m.	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle
<b>Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m.</b>	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore, <b>réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes</b> puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 25 m.	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées.
<u>Faire</u> demi-tour sans reprise d'appuis et <b>passer d'une position ventrale à une position dorsale.</b>	Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).
<b>Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m.</b>	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
Au cours de ce déplacement, au signal sonore <b>réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes</b> , puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.
Se retourner sur le ventre pour <b>franchir à nouveau l'obstacle</b> en immersion complète sur une distance de 1,5 m	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle.
Se déplacer sur le ventre pour <b>revenir au point de départ</b> sur une distance de 3,5 m	Déplacement libre sans contrainte temporelle.
<b>S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.</b>	Le nageur peut attendre les secours.

### Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître et respecter les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels l'ASNS permet d'évoluer en sécurité.



## OBSERVABLES lors de la première séance de natation

<b>Entrée dans l' eau</b>	Par les marches (petite profondeur)																		
	Par l'échelle avec aide ou seul																		
	Par un saut avec aide (perche, frite)																		
	Par un saut seul																		
	Par un plongeon																		
<b>Déplacement</b>	Le long du mur, en position verticale, tête et épaules hors de l'eau, contact des pieds contre le mur																		
	Le long du mur, tête immergée, équilibre horizontal, appuis au bord																		
	Le long du mur, équilibre horizontal, sans prises d'appui au bord (ou peu), tête immergée et se redressant à la verticale pour respirer																		
	En autonomie : - loin du bord - se déplace en position ventrale et dorsale																		
<b>Immersion Franchissement d' obstacles</b>	Refuse l'immersion																		
	Immersion le long du mur Passe sous une perche Contact avec le rebord																		
	Passe sous une perche à 2 mètres du bord																		
	En autonomie : - sans reprise d'appuis solides - contourne et passe sous la perche sans la toucher																		

Capture d'écran



## Ce qu'il y a à construire (suite en lien avec les observables)

Niveaux	Ce qu'il y a à construire	Validation
<b>Débutant non autonome</b>	<p>Accepter de mettre la tête sous l'eau.</p> <p>Se déplacer de manière différente pour réduire les appuis plantaires et expérimenter l'horizontalité.</p> <p>Modifier la direction de son déplacement et se repérer visuellement.</p>	<p><b>Aisance aquatique - Palier 1</b></p> <p>Entrer seul dans l'eau,</p> <p>Se déplacer en immersion complète</p> <p>Sortir seul de l'eau.</p>
<b>Débutant autonome</b>	<p>Construire l'apnée.</p> <p>Vivre et éprouver la remontée passive.</p> <p>Se déplacer en acceptant de mettre tout son corps dans l'eau, accepter le changement de posture (de terrien à nageur)</p>	<p><b>Aisance aquatique – Palier 2</b></p> <p>Sauter ou chuter dans l'eau</p> <p>Se laisser remonter</p> <p>Flotter de différentes manières</p> <p>Regagner le bord</p> <p>Sortir seul.</p>
<b>Débrouillé</b>	<p>Accepter le déséquilibre.</p> <p>Prendre conscience du placement de la tête dans l'horizontalité.</p> <p>Prendre conscience de l'alignement de la tête et du tronc pour conserver l'horizontalité.</p> <p>Libérer les voies aériennes pour inspirer et prolonger l'horizontalité ventrale et dorsale.</p>	<p><b>Aisance aquatique – Palier 3</b></p> <p>Entrer dans l'eau par la tête</p> <p>Se déplacer sur 10 m tête immergée</p> <p>Flotter sur le dos</p> <p>Regagner le bord</p> <p>Sortir seul.</p>
<b>Confirmé</b>	<p>Construire une respiration (aquatique) efficace et adaptée à la distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dissocier la tête et le tronc (prendre une inspiration sur le côté),</li> <li>- placement de la respiration en dehors des phases propulsives.</li> </ul> <p>Propulsion par les membres supérieurs et inférieurs (fréquence et force adaptées à la distance).</p> <p>Utiliser une stratégie adaptée à l'objectif.</p>	<p><b>Attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS)</b></p>

## Grille d'évaluation : Aisance Aquatique Paliers 1, 2, 3

Pour permettre de **situer l'élève sur cette grille d'évaluation**, les repères clés doivent s'observer en **grande profondeur** (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et **sans matériel de flottaison**.

		Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève
<b>PALIER 1</b>	1. Entrer seul dans l'eau											
	2. Sortir seul de l'eau											
	3. Se déplacer avec les épaules immergées											
	4. Immerger la tête complètement pendant plusieurs secondes											
<b>Validation PALIER 1 = l'élève est capable d'entrer seul dans l'eau, se déplacer en immersion complète et sortir seul de l'eau</b>												
<b>PALIER 2</b>	5. Toucher le fond avec les pieds *											
	6. Puis se laisser remonter passivement **											
	7. Toucher le fond avec ses pieds (à partir d'un saut) *											
	8. Puis se laisser remonter passivement **											
<b>Validation PALIER 2 = l'élève est capable de sauter ou chuter dans l'eau, se laisser remonter, flotter de différentes manières, regagner le bord, sortir seul de l'eau</b>												

<b>PALIER 3</b>	9. Basculer dans l'eau depuis le bord et entrer dans l'eau par le dos												
	10. Puis pivoter dans l'eau pour se retrouver dos au mur *												
	11. S'allonger sur le ventre, bras dans le prolongement du corps, tête sous les bras, quelques secondes												
	12. S'allonger sur le dos, bras dans le prolongement du corps, le temps de plusieurs échanges ventilatoires												
	13. Plonger tête sous les bras et glisser plusieurs mètres sans nager												
	14. Parcourir 10 mètres sans prise d'appui solide												

**Validation PALIER 3 = l'élève est capable d'entrer dans l'eau par la tête, remonter à la surface, parcourir 10 m en position ventrale tête immergée, flotter sur le dos avec le bassin en surface, regagner le bord et sortir seul**

## Grille d'évaluation : Aisance Aquatique (Paliers 1, 2, 3)

Pour permettre de **situer l'élève sur cette grille d'évaluation**, les repères clés doivent s'observer **en grande profondeur** (au minimum taille de la personne avec le bras levé) et **sans matériel de flottaison**.


		Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève	Élève														
<b>PALIER 1</b>	Entrer seul dans l'eau																										
	Se déplacer en immersion totale																										
	Sortir seul de l'eau																										
<b>PALIER 2</b>	Sauter ou chuter dans l'eau																										
	Se laisser remonter																										
	Flotter de différentes façons																										
	Regagner le bord																										
	Sortir seul de l'eau																										
<b>PALIER 3</b>	Entrer seul dans l'eau par la tête																										
	Parcourir 10 m tête immergée																										
	Flotter sur le dos (bassin en surface)																										
	Regagner le bord																										
	Sortir seul de l'eau																										
<b>Réussite du/des paliers (à entourer)</b>	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3

## Grille d'évaluation Attestation du Savoir-nager en sécurité

La maîtrise du « savoir-nager » en sécurité est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale, au collège ou au lycée, par un professeur d'éducation physique et sportive.

Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième). Le cas échéant, l'attestation du « savoir-nager » en sécurité pourra être délivrée ultérieurement au cours du cycle 4 de collège ou durant la scolarité au lycée.

**Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes. Chaque action doit être réalisée et validée pour permettre l'obtention de l'attestation.**

 Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme Liberté Égalité Fraternité		ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3	ACTION 4	ACTION 5	ACTION 5	ACTION 6	ACTION 7	ACTION 8	ACTION 9	ACTION 10
		Entrer dans l'eau en chute arrière	Se déplacer sur une distance de 3 m 50 en direction d'un obstacle	Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1 m 50	Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 mètres	Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplacé vertical pendant 15 secondes	Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale	Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 mètres	Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplacé en position horizontale dorsale pendant 15 secondes	Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète	Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ	S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.
NOM	PRENOM											

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

## ATTESTATION « SAVOIR-NAGER » EN SECURITE

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée à :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_

École :

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement et nom du  
directeur/directrice de l'école :

Prénom, nom du professionnel agréé et  
titre :

Prénom, nom du professeur des écoles ou du  
professeur d'EPS (rayer la mention inutile) :

Signature

Signature

Signature

## TEST PASS NAUTIQUE

Note de service du 28-02-2022 – parue au B.O. N°9 du 3 mars 2022

Sa réussite permet la pratique des activités nautiques mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du Code du sport.

*Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité ; il se réalise en continuité, sans reprises d'appuis solides. Il est recommandé de le faire passer sans lunettes. La réussite au test peut être certifiée notamment par un maître-nageur sauveteur ou un enseignant seul dans l'exercice de ses missions*

Ecole : \_\_\_\_\_

Enseignant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Prénom Nom	Classe	Effectuer un saut dans l'eau	Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes	Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes	Nager sur le ventre pendant 20 mètres	Passer sous une ligne d'eau ou embarcation ou objet flottant	A préciser (cocher la case)		Test validé (cocher la case)	
							Avec brassière	Sans brassière	Oui	Non

Cachet de l'établissement et signature du directeur d'école :  
Signature

Nom et signature du PE, professeur d'EPS ou du professionnel agréé (rayer la mention inutile) :  
Signature



# TEST PASS-NAUTIQUE

**Défini par la note de service du 28-02-2022 relative à l'enseignement de la natation scolaire.**

Conformément aux dispositions des articles A.322-3-1 et A.322-3-2 du code du sport, le test Pass-nautique permet l'accès à la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A.322-42 et A.322-64 du même code.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité. Il permet de s'assurer que le jeune est apte à : effectuer un saut dans l'eau ; réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ; réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ; nager sur le ventre pendant vingt mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

La réussite au test peut être certifiée notamment par un maître-nageur sauveteur ou un enseignant seul dans l'exercice de ses missions.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole :

Académie :

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Cachet de l'établissement et  
signature du directeur d'école

Nom et signature du professeur des écoles  
ou du professeur d'éducation physique et sportive  
ou du professionnel agréé (rayer la mention inutile)

## ANNEXE 1 : Présentation de la structure aquatique

Bienvenue dans le hall du COLISEUM



Après avoir passé les portes d'accès,



un escalier mène ,



à la zone de déchaussage



Voici les vestiaires :

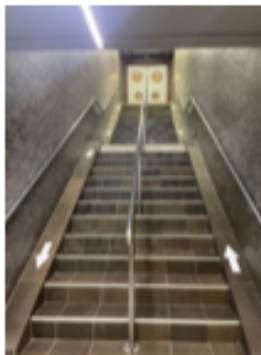
le vestiaire collectif



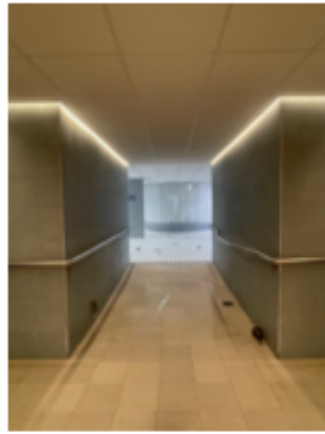
les vestiaires individuels



Après avoir mis son maillot de bain et son bonnet, un escalier mène à l'étage pour accéder aux toilettes et aux douches.



Enfin après être passé par le pédiluve,



à droite



se trouve le bassin de nage

